

Image not found or type unknown



Probleme de grille de salaire

Par **Kyfran**, le **29/08/2009 à 18:09**

Bonjour,rrnJe suis salarié comme responsable de magasin cadre catégorie B. Hors je m'apperçoit que sur ma convention collective ne prévoit pas de cadre catégorie B. Il y a de prévu agent de maitrise catégorie B et cadre catégorie C. Le salaire d'agent de maitrise est 2000€ brut et cadre 2750€ brut, mon salaire est de 2500€ brut. rnQuel sont mes droits et ai-je le droit de réclamer une régulation de salaire sur la catégorie cadre.rnMerci d'avance